



Fiche
thématique

Biodiversité

Chiffres clés

- **52 %** d'espaces ouverts
 - Dont **15%** d'espaces verts en milieux urbains
- **10 620 ha** d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- **110 ha** de plans d'eau
- **15539** espèces faunistiques recensées sur le territoire dont **2556** remarquables
- **7027** espèces floristiques recensées sur le territoire dont **4144** remarquables

**Les chiffres clés ont été actualisés au 1^{er} janvier 2020, ils seront actualisés chaque année. Attention les chiffres ci-après sont ceux connus à la date d'élaboration de la fiche.*

Synthèse des données

Répartition des données d'espèces remarquables par groupes taxonomiques

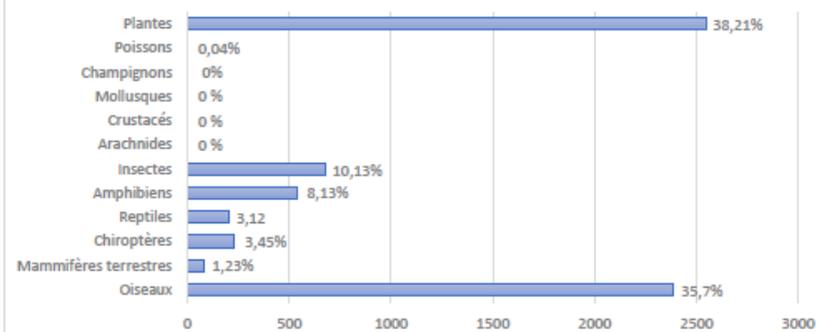
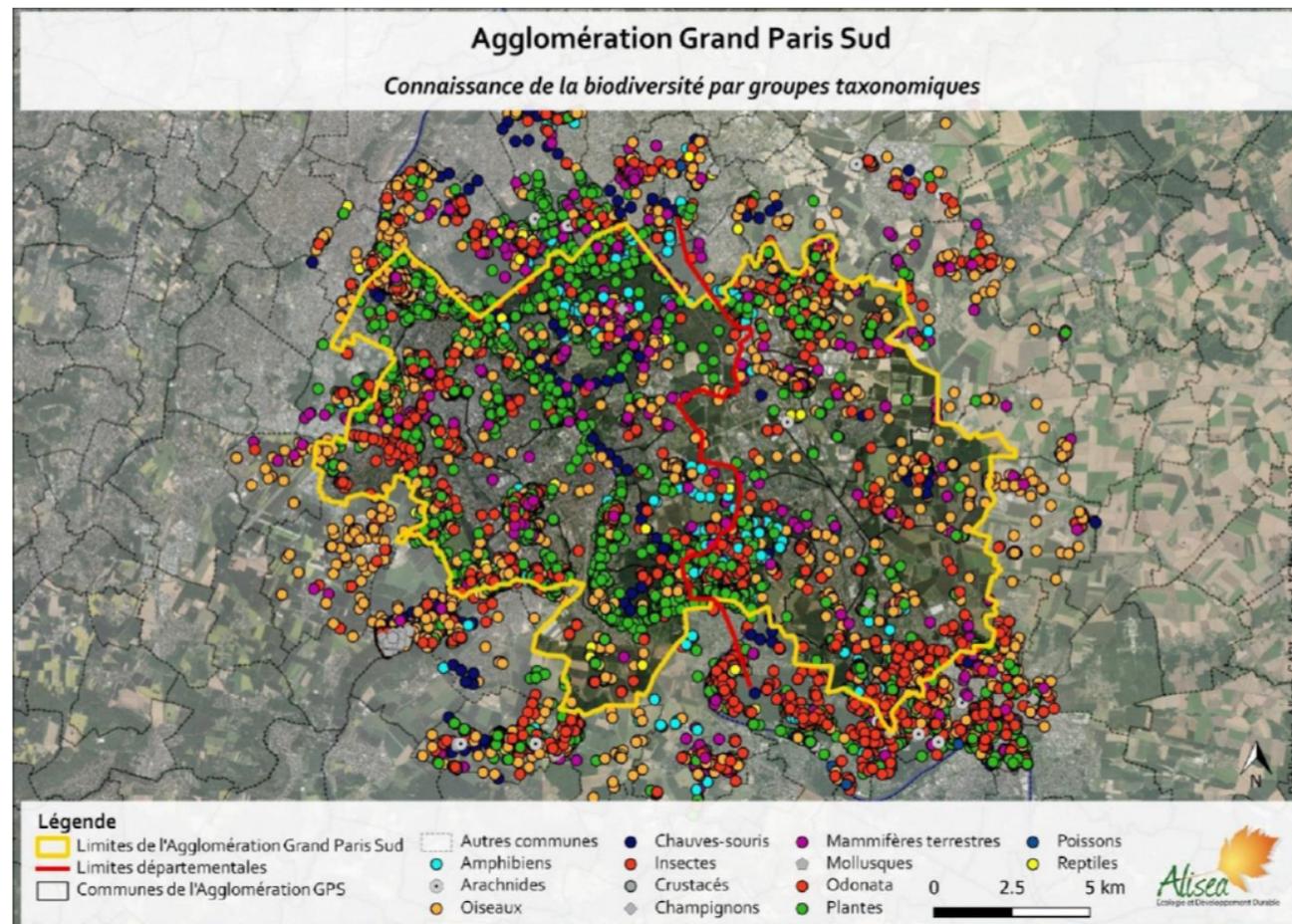


Tableau 14 - Nombre d'espèces recensées par groupes taxonomiques

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces présentes en Ile-de-France	Nombre d'espèces recensées sur le territoire de GPS	Nombre d'espèces remarquables recensées sur le territoire de GPS	Pourcentage d'espèces remarquables recensées
Amphibiens	17	13	12	92,3%
Oiseaux	168 (nicheurs uniquement)	187	93	49,7%
Chiroptères (chauves-souris)	21	9	9	100%
Insectes	Environ 7700	402	58	14,4%
Mammifères terrestres	43	22	6	27,3%
Poissons	53	18	1	5,55%
Reptiles	12	8	6	75%
Plantes	Environ 1500	Environ 900	297	33%

NB : le nombre total d'espèces présentes en Ile-de-France varie en fonction des sources



La Flore

La diversité des milieux au sein des massifs forestiers et l'influence de la vallée de la Seine sont à l'origine d'une biodiversité floristique intéressante. Les variations de conditions écologiques et pédologiques sont également des facteurs de diversité végétale. Les associations végétales à forte valeur patrimoniale se trouvent généralement dans les habitats ouverts à végétation basse.

Les massifs forestiers

Les massifs forestiers de Sénart et de Rougeau constituent les entités naturelles les plus riches sur le plan floristique à l'échelle du territoire. Ce sont principalement les milieux ouverts et humides de ces massifs qui offrent les conditions favorables au développement d'une biodiversité floristique riche et diversifiée.



Le **massif de Sénart** présente notamment des milieux frais et humides favorables au développement d'espèces patrimoniales ainsi que des milieux ouverts qui hébergent localement des landes, habitat en régression en Ile-de-France. On note la présence d'une espèce très rare, vulnérable, protégée et déterminante de ZNIEFF à l'échelle régionale : **la bruyère à balais** (*Erica scoparia*). Moins rare mais tout aussi protégée, on retrouve aussi la **lobélie brûlante** (*Lobelia urens*).

Enfin, les mares forestières de la Forêt de Sénart accueillent des espèces protégées au niveau national tel que **le flûteau nageant** (*Luronium natans*). Ce cortège floristique s'enrichit d'espèces considérées comme rares à l'échelle régionale dont certaines sont protégées.

Le **massif de Rougeau et de Bréviande** est intégralement placé en ZNIEFF de type 2. Il s'agit d'un taillis sous futaie de chênes associé à des taillis de bouleaux (*Betula pendula*) et de trembles (*Populus tremula*) et à quelques plantations de conifères. Il est particulièrement célèbre pour ses **landes à callune** (*Calluna vulgaris*) et d'importantes stations à **grémil pourpre-bleu** (*Lithospermum purpuro-caeruleum*), espèce protégée en Ile-de-France.

On y retrouve également des espèces patrimoniales très rares protégées au niveau régional tel que **l'asaret d'Europe** (*Asarum europaeum*) et **l'orobanche de la germandrée** (*Orobanche teucrii*). On note également la présence d'une espèce assez rare **l'ultriciaire citrine** (*Utricularia australis*).

La partie forestière du **Bois de Saint-Eutrope** rassemble quasi uniquement des essences de feuillus telles que le chêne et le charme. Quelques plantations récentes ont permis une diversification des essences (Bois Troquet). Plusieurs zones de fruticées avancées, en particulier le long de la route Nationale 104, constituent des milieux en cours de recolonisation par la forêt.

Ses nombreuses mares abritent des espèces assez rares à très rares, protégées, à l'image du **gaillet allongé** (*Galium palustre*), de la **renoncule sarde** (*Ranunculus sardous*) ou encore du **potamot à feuilles de renouée** (*Potamogeton polygonifolius*).

Les plans d'eau



Le **Bassin du ru des Hauldres**, ancien bassin de décantation d'une sucrerie, est une zone de 16 hectares située sur la commune de Lieusaint. La zone présente une mosaïque de milieux favorables à une avifaune riche ainsi qu'à la présence d'une faune et d'une flore variées. Elle permet ainsi le développement de nombreuses espèces (plus de 230 espèces de plantes et 140 d'animaux) dont certaines sont rares comme le **Scirpe maritime** (*Bolboschoenus maritimus*).



L'**étang du Follet** est constitué de trois types de milieux : des prairies pacagées, devenues rares en région parisienne ; des zones humides comme la roselière, la pièce d'eau et la zone d'affleurement de source ; des milieux boisés ou en cours de boisement qui procurent un refuge, un gîte et une source de nourriture à de nombreuses espèces. On y répertorie 287 espèces de plantes dont la **guimauve hérissée** (*Althaea Hirsuta*), 41 espèces d'oiseaux nicheurs et 110 de passage dont des espèces rares et/ou protégées.



Les **étangs de Grigny** présentent une mosaïque de milieux, chacun possédant des communautés d'espèces particulières : des roselières, des zones humides, des prairies améliorées ou des boisements riverains. Le site a bénéficié d'aménagements importants ayant permis le développement de près de 4 ha de zones humides favorables à une végétation riche et à la nidification de la **sterne pierregarin** (*Sterna hirundo*), vulnérable en Ile-de-France et déterminante de ZNIEFF. Les lacs constituent une halte importante pour de nombreux oiseaux migrateurs ce qui en fait un spot d'observation renommé.

Le cirque de l'Essonne

Cet espace naturel sensible de 130 hectares se compose d'une mosaïque de milieux naturels qui font toute sa richesse : ormaies, frênaies, zones humides, fossés, mares, espaces agricoles... Outre les nombreuses espèces animales que l'on y dénombre, on y compte **159 espèces végétales** dont 20 présentes un intérêt en raison de leur rareté en région Ile-de-France à l'image, de l'**euphorbe des marais** (*Euphorbia palustris*), la **renoncule divariquée** (*Ranunculus circinatus*) ou la **fumeterre grimpante** (*Fumaria capreolata*), ou encore de la **gesse sans vrille** (*Lathyrus aphaca*)



La Faune

L'avifaune

L'avifaune des milieux boisés est principalement liée aux massifs boisés du territoire. Ce cortège est caractérisé par des espèces d'importance européenne telle que la **bondrée apivore** (*Pernis apivorus*). On y retrouve également des pics et des rapaces forestiers comme le **milan royal** (*Milvus milvus*), ou encore l'**Épervier** (*Accipiter nisus*) ou encore le **pic noir** (*Dryocopus martius*).

L'éloignement des massifs forestiers et la faible densité d'îlots boisés dans les plaines agricoles ont un impact fort sur ces espèces car elles sont réticentes à traverser de grands espaces ouverts.



L'avifaune des milieux ouverts occupent quant à elles les espaces de cultures, de prairies et de friches. La **perdrix grise** (*Perdix perdix*) en est une espèce représentative ainsi que l'**alouette des champs** (*Alauda arvensis*), par exemple (espèce en forte régression). Dans la partie agricole de l'est du territoire, la Fédération des Chasseurs d'Ile-de-France indique une forte densité de **perdrix grises** et un effectif non négligeable de **faisans de colchide** (*Phasianus colchicus*).

On recense également dans ce milieu des espèces rares à très rares telles que le **busard saint-martin** (*Circus cyaneus*), le **traquet motteux** (*Oenanthe oenanthe*) ou encore la **pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*).



L'avifaune des milieux anthropisés comporte des espèces ubiquistes et communes à l'échelle locale et régionale. On distingue deux groupes d'espèces : les espèces fréquentant les parcs et jardins comme le **rouge-gorge familier** (*Erithacus rubecula*), l'**accenteur mouchet** (*Prunella modularis*) et les **mésanges** ; les espèces fréquentant les espaces bâtis comme les **hirondelles**, le **martinet noir** (*Apus apus*) ou encore le **rougequeue noir** (*Phoenicurus ochruros*).



L'avifaune des milieux humides est dépendante de la présence de l'eau courante ou stagnante et de la présence plus ou moins dense de la végétation aquatique. On retrouve ainsi sur le territoire des espèces rares en Ile-de-France telles que le **martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*), le **canard chipeau** (*Anas strepera*) ou le **hibou des marais** (*Asio flammeus*). Mais également des espèces comme la **roussette effarvée** (*Acrocephalus scirpaceus*), le **bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*) ou encore le **busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*).



Les mammifères

Les grands mammifères sont représentés ici par le **chevreuil** (*Capreolus capreolus*) et le **sanglier** (*Sus scrofa*), espèces très communes dans les boisements d'Ile-de-France. Il s'agit d'espèces à grand territoire dont les déplacements s'effectuent sur de longues distances. Ces espèces sont donc susceptibles d'utiliser des continuités fonctionnant à l'échelle nationale et régionale. Leur habitat privilégié est constitué par les boisements importants : forêts de Sénart, de Rougeau...



Les chiroptères présentent pour la plupart des espèces des mœurs forestières et leur présence est donc étroitement liée aux massifs forestiers. La présence de ces espèces est dépendante de la gestion forestière et au moins 9 espèces sont présentes sur le territoire.

Par ailleurs, l'étang du Follet et les boisements à proximité présentent un fort intérêt dans la conservation des chauves-souris sur le territoire. Plusieurs espèces ont été recensées sur le site, comme à l'image du **murin de daubenton** (*Myotis daubentoni*). D'autres espèces sont également présentes sur le territoire comme la **pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*), la **noctule commune** (*Nyctalus noctula*) et l'**oreillard roux** (*Plecotus auritus*). Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées à l'échelle européenne et nationale.



Les petits mammifères regroupent les rongeurs (lapin, lièvre, mulot, ragondin...) et les petits carnivores (blaireau, renard, hérisson, belette, putois...). Ce cortège d'espèces effectue des déplacements sur des distances relativement réduites. L'état des populations est variable selon les espèces. Le **blaireau** (*Meles meles*) n'est pas menacé malgré les nombreux cas de collisions. Les populations de **lièvres** et de **lapins** sont importantes dans certains secteurs. Le **renard** (*Vulpes vulpes*) est aujourd'hui considéré comme une espèce expansion. Les bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que les berges de la Seine et de l'Yerres sont victimes d'une prolifération inquiétante du **ragondin**.

La plupart des espèces indiquées ci-dessus sont des espèces communes. Signalons tout de même une espèce plus rare en Ile-de-France : le **putois** (*Mustela putorius*).



Les amphibiens

Les mares du territoire souvent en mosaïque avec des milieux forestiers, constituent des habitats privilégiés pour les amphibiens qui requièrent ces deux types d'habitats pour accomplir leur cycle de vie.

Treize espèces ont été relevées sur le territoire.

Trois espèces de tritons et une salamandre ont été recensées : le **triton palmé** (*Triturus helveticus*), le **triton crêté** (*Triturus cristatus*), le **triton alpestre** (*Triturus alpestris*) et la **salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*).

On note également la présence de plusieurs espèces de grenouilles et de crapauds : la **grenouille agile** (*Rana damaltna*), la **rainette verte** (*Hyla arborea*), la **grenouille rousse** (*Rana temporaria*), l'**alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) et le **crapaud commun** (*Bufo bufo*).



Les reptiles

De nombreux milieux sont favorables aux reptiles sur le territoire. Les zones ouvertes et bien exposées sont typiquement favorables aux reptiles. Certaines espèces se cantonnent aux zones de bordures telles que les lisières, les haies, les fourrés, les ronciers ou les bords des chemins. La présence des reptiles est également conditionnée par la qualité, la quantité et la distribution des micro-habitats. Ainsi des éléments tels que l'empierrement, un dépôt de gravats, un tas de bois ou une structure maçonnée sont susceptibles d'attirer les reptiles qui y trouveront un refuge et une place d'insolation optimale.

Sur le territoire, huit espèces sont recensées comme le **lézard des murailles** (*Podarcis muralis*), la **vipère péliade** (*Vipera berus*), le **lézard vert** (*Lacerta bilineata*) et l'**orvet fragile** (*Anguis fragilis*).



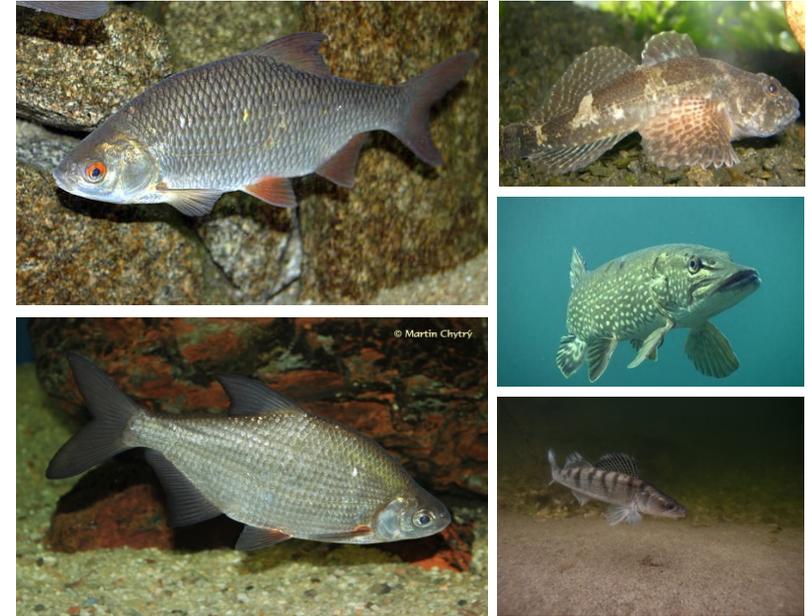
Les poissons

Le réseau hydrologique du territoire se situe dans la zone à brème (basses vallées de plaine). L'ensemble de ce réseau présente un contexte piscicole dégradé, ce qui explique qu'aucune espèce de poisson ne peut effectuer un cycle de vie complet sur le territoire. Pour exemple, sur l'ensemble des 15 espèces recensées dans les étangs de Grigny, seules 4 espèces parviennent à produire une population viable.

Ce phénomène est une conséquence directe d'une pollution organique par des apports urbains. On note par exemple la pollution de l'étang du Follet à cause de la rupture d'une canalisation d'eaux d'usée, déversant 13 000 m² d'eaux souillées dans le bassin.

On dénombre tout de même plus de 20 espèces de poissons telles que le **gardon** (*Rutilus rutilus*), le **sandre**, la **brème bordelière**, le **chabot** (*Cottus gobio*) ou encore le **brochet** (*Esox lucius*).

De plus, 32 espèces de poissons ont été recensées dans la Seine, à l'image de l'**ablette** (*Alburnus alburnus*), du **goujon** (*Gobio Gobio*) ou de la **truite arc-en-ciel** (*Oncorhynchus mykiss*)



Les insectes

Les milieux humides et aquatiques du territoire constituent des milieux favorables à l'accueil des odonates. Plusieurs espèces rares ou déterminantes de ZNIEFF ont été relevées sur le territoire comme l'**agrion joli** (*Coenagrion pulchellum*), la **leste dryade** (*Lestes dryas*), le **gomphe à pinces** (*Onychogomphus forcipatus*) et l'**aesche printanière** (*Brachytron pratense*), tandis que l'**orthetrum bleissant** (*Orthetrum coerulescens*) est assez rare.

Concernant les coléoptères dont les larves se nourrissent de bois en décomposition, la plus emblématique des espèces est le **lucane cerf-volant**, présent dans les massifs boisés et forestiers du territoire. Signalons une espèce assez rare en Ile-de-France : l'**aromie musqué** (*Aromia moschata*).

Pour les lépidoptères quelques espèces assez rares en Île-de-France ont été recensées à l'image de l'**acidalie ocreuse** (*Idaea ochrata*), le **bombyx du Saule** (*Leucoma salicis*), l'**hespérie du Chiendent** (*Thymelicus acteon*) ou encore le **flambé** (*Iphiclides podalirius*).

D'autres espèces d'insectes rares à très rares ont été dénombrées telles que le **tétrix des vasières** (*Tetrix ceperoi*), le **tétrix riverain** (*Tetrix subulata*) mais aussi la **mante religieuse** (*Mantis religiosa*).



Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 sont destinés à assurer un tissu cohérent d'espaces protégés, visant à assurer le maintien de la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen. Ils couvrent ainsi un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Ils reposent sur deux directives européennes :

- la directive « oiseaux », vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Elle instaure des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) ;
- la directive « habitats, faune, flore », établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de certaines espèces de faune (autres que les oiseaux) et flore sauvage ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Cette directive répertorie 231 types d'habitats naturels et 90 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire. Elle instaure des « zones spéciales de conservation » (ZSC).

Le territoire de Grand Paris Sud est concerné par le site Nature 2000 « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte » (ZPS) qui s'étend sur la commune de Lisses et « Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine » (ZSC) qui se trouve à proximité de Lisses. Les deux sites accueillent pour exemple des couples de **blongios nains** (*Xobrychus minutus*).



Les forêts de protection

Le classement en Forêt de protection est un dispositif ancien permettant de protéger des écosystèmes forestiers, en leur appliquant selon le code forestier une servitude nationale d'urbanisme et un régime forestier spécial : les défrichements et constructions d'infrastructures sont interdits. Ce classement, prononcé par décret en Conseil d'Etat, constitue l'outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts. A ce jour, 1% de la surface forestière française est concerné par ce classement.

Le massif de Sénart est une forêt de protection, répartie sur les communes de Soisy-sur-Seine, Tigery et Etiolles.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On en dénombre 15 sur le territoire de Grand Paris Sud à l'image du Bois de Saint-Eutrope, de la Vallée de la Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges, la Forêt de Sénart, la Basse Vallée de l'Yerres ou encore la Forêt de Rougeau.



Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

L'APPB a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. La réglementation instituée par l'arrêté préfectoral consiste essentiellement en l'interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes.

Deux arrêtés de biotope ont été institués à proximité sur le territoire :

- Le « Marais de Fontenay le Vicomte » au sud de Lisses ;
- La « Fosse aux Carpes » au nord de Grigny située à proximité du territoire.



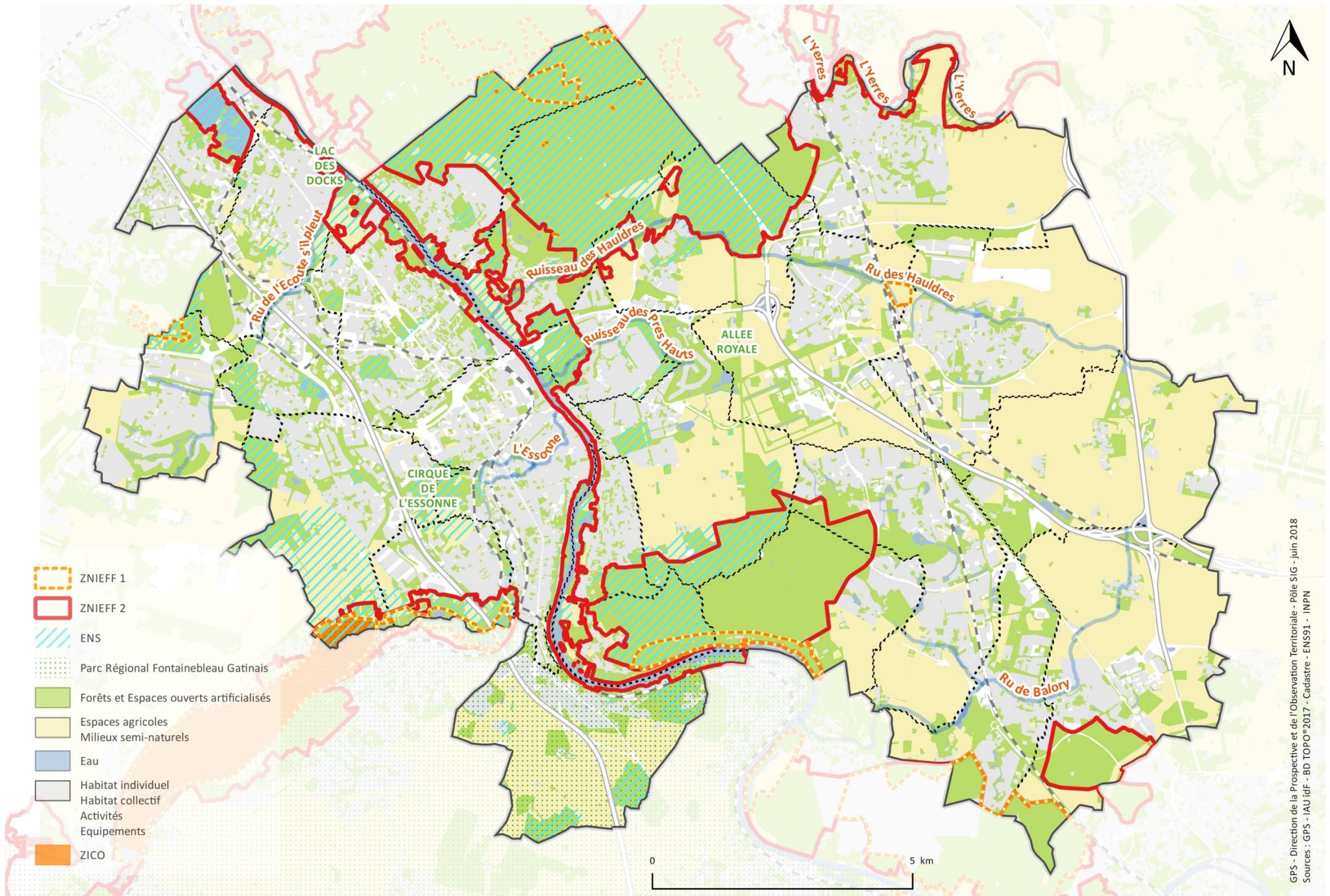
Les Espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Sur le territoire pour exemple on y répertorie la forêt de Sénart, la forêt de Rougeau, le cirque de l'Essonne, le clos de Montauger ou encore le domaine des Coudrays et des Hauldres.



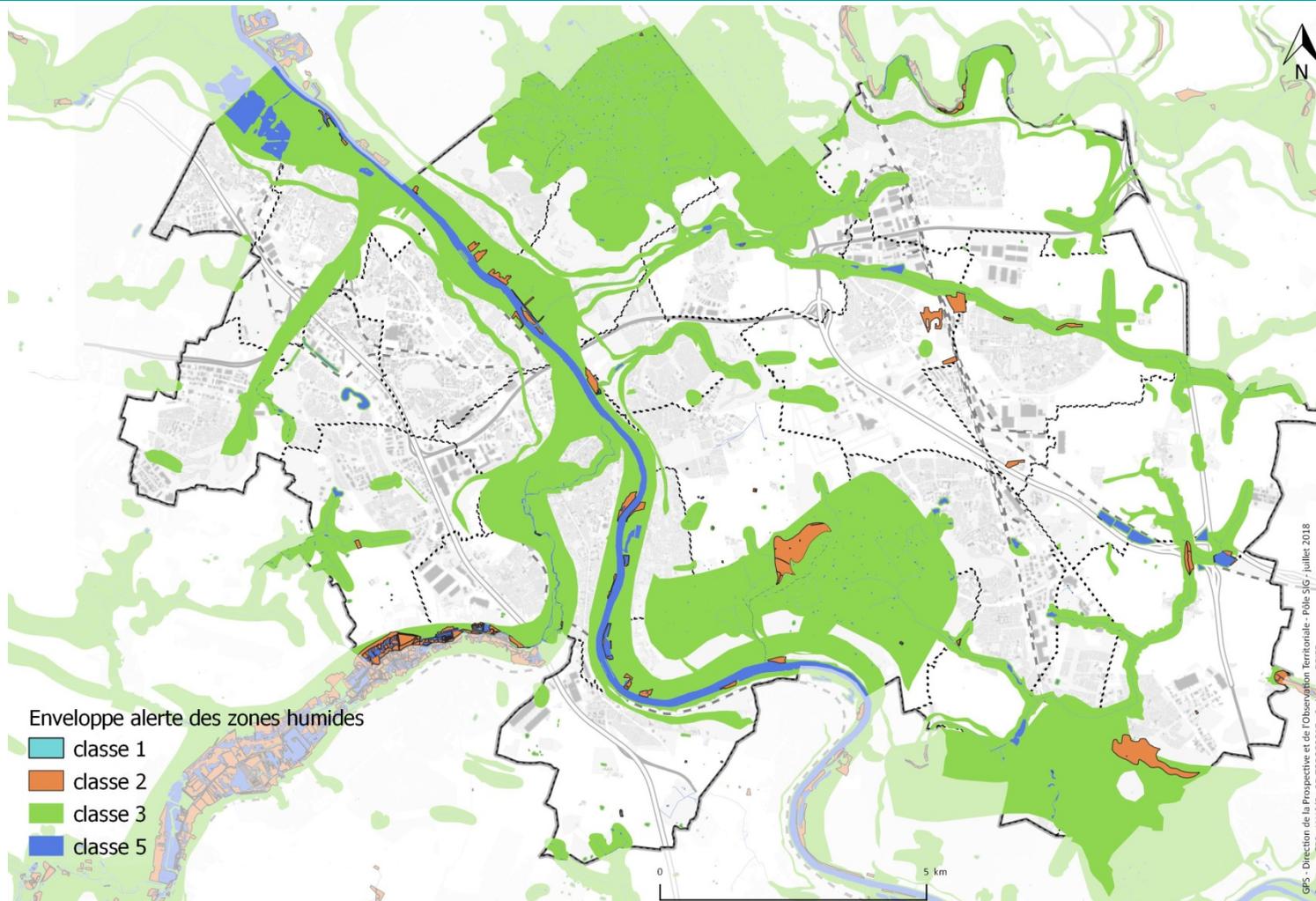
Carte des éléments de biodiversité



-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  ENS
-  Parc Régional Fontainebleau Gâtinais
-  Forêts et Espaces ouverts artificialisés
-  Espaces agricoles
-  Milieux semi-naturels
-  Eau
-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Activités Equipements
-  ZICO



Les zones humides



Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Île-de-France, la DIREN désormais DRIEE a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères mises en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 - critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation. Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide.



Classe 1 : Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

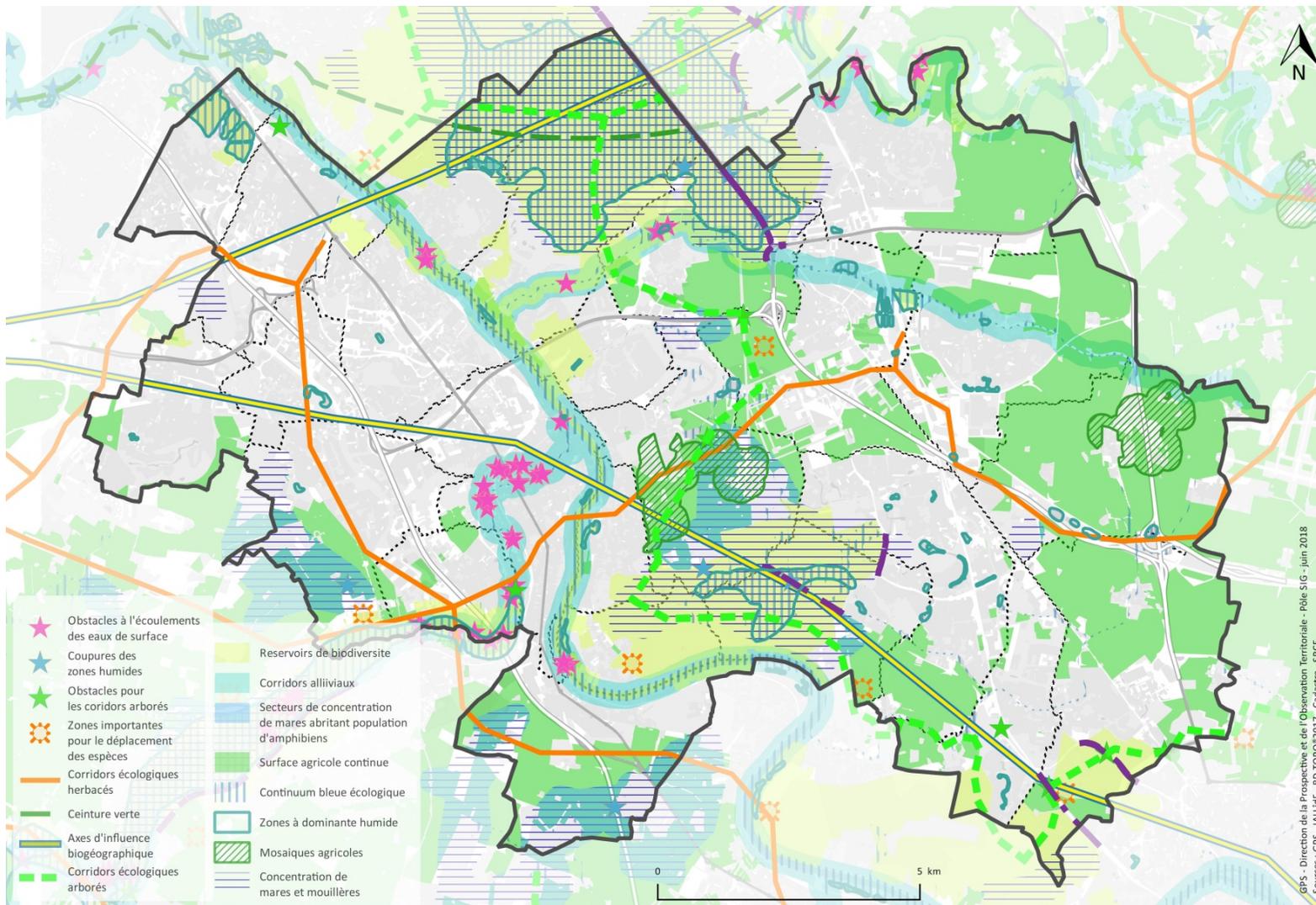
Classe 2 : Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté :

- zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) ;
- zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté.

Classe 3 : Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Classe 5 : Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.

La trame verte et bleue



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Île-de-France co élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

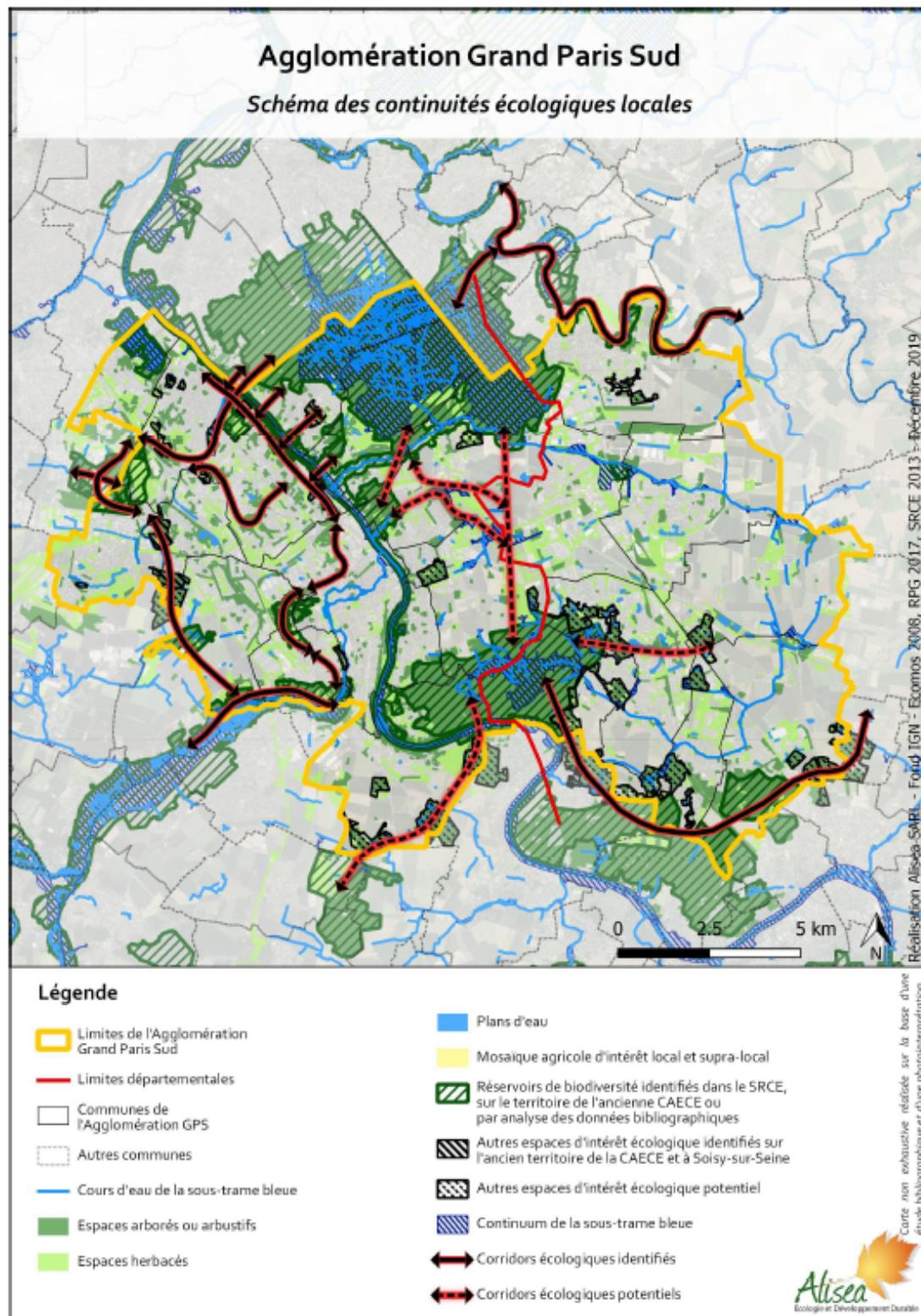
- Il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologique) ;
- Il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- Il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

La carte ci-contre prend en compte les composantes de la trame bleue et verte et leurs objectifs de préservation et de restauration identifiés au SRCE.

Qu'est-ce qu'une trame verte et bleue ?

La trame verte et bleue est un réseau écologique formée d'espaces naturels terrestres et aquatiques en relation les uns avec les autres nommés « continuités écologiques ». Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie (nourriture, repos, reproduction, migration, etc.). Les continuités écologiques sont elles-mêmes constituées de « réservoirs de biodiversité », correspondant à des espaces naturels de taille suffisante ayant un rôle écologique reconnu, qui sont reliés entre eux par des « corridors écologiques ».

La trame verte et bleue locale



**Direction de la
Prospective
et de
l'Observation
territoriale**